

Date de la convocation	1 <sup>er</sup> juillet 2025
Membres en exercice	18
Présents	9
Représentés	5

**BUREAU SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025**

**n°D20250708 - 07**

**Objet : Mise à disposition des biens de la commune de Fronton au bénéfice de Réseau31 consécutivement au transfert de la compétence de transport et de stockage de l'eau potable Désaffectation du réservoir d'eau potable de la route de Castelnau**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025, et notamment son point B3-10 ;

**Considérant** qu'un procès-verbal entre la commune de Fronton et Réseau 31 a constaté la mise à disposition au bénéfice de Réseau31 du réservoir d'eau potable de la route de Castelnau nécessaire à l'exercice de la compétence transférée de transport et de stockage de l'eau potable ;

**Considérant** que ce réservoir est devenu inutile depuis la mise en service du réservoir mutualisé dit du Blancher le 24 janvier 2025 et doit être désaffecté ;

**Considérant** que l'article L. 1321-3 du code général des collectivités territoriales, applicable à Réseau31 par l'article L. 5721-6 de ce même code, dispose qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés ;

**Considérant** que Réseau31 doit constater que le réservoir de la route de Castelnau n'est plus utilisé dans le cadre de l'exercice de la compétence transférée de transport et de stockage de l'eau potable pour mettre fin à la mise à disposition de ce bien ;

**Considérant** qu'il est précisé qu'en cas d'accord sur la fin de la mise à disposition du bien celui-ci sera réintégré dans le patrimoine de la commune selon les modalités comptables inverses à celles réalisées lors du transfert de la compétence et de la mise à disposition du bien ;

**Considérant** que pareillement, les lignes correspondantes de l'inventaire physique et de l'actif annexés au procès-verbal initial de mise à disposition des biens deviendront sans objet ;

**Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

**Décide**

**Article 1 :** de constater que le réservoir de la route de Castelnau n'est plus utilisé dans le cadre de l'exercice de la compétence transférée de transport et de stockage de l'eau potable ;

**Article 2 :** d'approuver l'avenant au procès-verbal de mise à disposition des biens de la Commune de Fronton au bénéfice de Réseau31 afin que la fin de la mise à disposition du réservoir de la route de Castelnau soit actée ;

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant.

Résultat du vote	Pour	14	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Sébastien VINCINI**  
Président



Annexe : Avenant

**TRANSFERT DE COMPETENCES**

**AVENANT N° 1**

**AU PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION  
PAR LA COMMUNE DE FRONTON DES BIENS NECESSAIRES  
A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DE TRANSPORT ET DE STOCKAGE  
DE L'EAU POTABLE DE RESEAU 31**

Entre la Commune de Fronton, ci-après désignée l'«adhérent» et représentée par son Maire, Monsieur Hugo CAVAGNAC, dûment habilité  
**d'une part,**

et le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne, ci-après désigné « RESEAU 31 » et représenté par son Président, Monsieur Sébastien VINCINI, dûment habilité par délibération du Bureau Syndical du  
**d'autre part**

L'adhérent et RESEAU 31 étant ci-après communément désignés les « parties »

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1321-1, L.1321-2, L.1321-3, L.1321-4, L.1321-5, L.2224-7 et suivants et L. 5721-6-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2009 modifié ;

Vu la délibération de l'adhérent en date du 30 janvier 2012 approuvant le transfert de la compétence de transport et de stockage de l'eau potable de l'adhérent à RESEAU 31 ;

Ainsi que le prévoit l'article L 5721-6-1 du code général des collectivités territoriales, le transfert de compétences à un syndicat mixte entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5 du même code.

Un procès-verbal entre l'adhérent et RESEAU 31 a constaté la mise à disposition au bénéfice de RESEAU 31 du réservoir de la Route de Castelnaud nécessaire à l'exercice de la compétence de transport et de stockage d'eau potable transférée le 13 mars 2012.

Ce réservoir est devenu inutile depuis la mise en service du réservoir mutualisé dit du Blancher et doit être désaffecté.

L'article L. 1321-3 du code général des collectivités territoriales dispose qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

Il convient d'acter, par conséquent, la fin du régime de mise à disposition du réservoir de la Route de Castelnaud par un avenant au procès-verbal de mise à disposition intervenu.

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le 16/07/2025

ID : 031-200023596-20250708-BS\_20250708\_07-DE



**IL EST CONVENU QUE LES MODIFICATIONS SUIVANTES SERONT APORTEES AU PROCES-  
VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS :**

Le réservoir de la Route de Castelnaud est sorti de l'inventaire physique des biens.

Le réservoir est réintégré dans le patrimoine de l'adhérent pour sa valeur nette comptable.

Les modifications à apporter sont jointes au présent avenant. En particulier, la ligne encadrée de l'état de l'actif immobilisé devient sans objet.

\*  
\* \* \*

Toutes les constatations du procès-verbal initial non expressément modifiées par le présent avenant sont réputées inchangées.

Fait en deux exemplaires

A Fronton, le

A Toulouse, le

Pour l'adhérent  
Le Maire

Pour RESEAU 31  
Le Président

COLLECTIVITE

Commune de FRONTON

N° 31202

## DOMAINE EAU POTABLE

## PRODUCTION

## NON TRANSFERE

Captage	Commune	Situation	Références cadastrales	Superficie	X	Alim. Eau

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

## TRANSPORT ET STOCKAGE

## RESERVOIRS

Nom	Commune	Adresse	Référence cadastrale terrain	Superficie	Type	Capacité	Hauteur	Clôture	Antenne
Ruisselat	Fronton				sur tour	500 m <sup>3</sup>			Oui
Route de Castelnau	Fronton				sur tour	300 m <sup>3</sup>			Oui

## EQUIPEMENTS

Lieu	Nature	Caractéristiques principales
Ruisselat	Robinet flotteur	Marque Bayard
Ruisselat	POMPE doseuse	Marque Alldoss
Ruisselat	Télesurveillance	Marque Sofrel S50
Route de Castelnau	Robinet flotteur	Marque Bayard
Route de Castelnau	Télesurveillance	Marque Sofrel S500

## CANALISATIONS

Tronçon	Matériau	Diamètre	Longueur			Servitude de passage	Fiche
			Totale	Sur domaine public	Sur domaine privé		
Ruisselat		315	2 780 m				X
Route de Castelnau		150	1 690 m				X

## DISTRIBUTION

## NON TRANSFERE

## CANALISATIONS

Diamètre	Matériau	Totale	Longueur		Servitude de passage
			Sur domaine public	Sur domaine privé	

## OUVRAGES DE SURPRESSION

Nom	Commune	Adresse	Référence cadastrale terrain	Superficie	Type	Equipements principaux

## COMPTEURS PARTICULIERS

Diamètre	Nombre

## COMPTEURS GENERAUX

Lieu	Diamètre	Nombre	Type

Collectivité : SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT 31

Budget : EAU

Nature d'immobilisation : 217311 BATIMENTS D'EXPLOITATION

Nature d'amortissement : 28173 AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS

Etat de l'Actif

Immobilisations pour l'exercice 2025

Situation détaillée

Date Edition : 16/06/2025

Critères particuliers: Budget: EAU / N° Inventaire: (AUT0004\_1800000), (AUT0004\_1800010) / Tous / Validé(e) / Validé(e) /

N° Inventaire	Désignation	Date M. Service	Durée	Valeur Acquise	Cumul Amort. au 01/01	Amortissement exercé	Dépréciation	Reste à inscrire au 31/12 (Valeur comptable)
AUT0004_1800001	CHATEAU D'EAU RTE DU TERRE	31/12/1982	60	15 487,91	15 546,00	112,00	0,00	1 925,91
AUT0004_1800002	CHATEAU D'EAU RTE DE CASTELNAU	31/12/1982	60	861,54	747,00	5,00	0,00	1 093,54
AUT0004_1800003	FORÉES DU CHATEAU D'EAU	01/01/2007	20	2 105,00	2 093,00	57,00	0,00	57,00
Total par Structure: CITE				18 584,25	16 324,00	174,00	0,00	2 096,25
Total pour 217311 BATIMENTS D'EXPLOITATION / 28173 AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS				18 584,25	16 324,00	174,00	0,00	2 096,25

Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le 16/07/2025

ID : 031-200023596-20250708-BS\_20250708\_07-DE

Berse  
Levrault

Page



Collectivité : SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT 31

**Etat de l'Actif**

Budget : EAU

**Immobilisations pour l'Exercice 2025**

Situation détaillée

Nature d'Immobilisation 217561 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU

Nature d'Amortissement 28175 AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUES

Crédits particuliers: Budget: EAU / N° Inventaire: (AUT0004\_1800001,AUT0004\_1800013) / Tous / Validé(s) / Validé(s) /

N° Inventaire	Désignation Observations	Date Acquisitio	Date M. Service	Durée	Valeur Acquisition	Cumul Amorti au 01/01	Amortissement exercice	Dépréciation	Reste à amortir au 31/12 (Valeur comptable)
AUT0004_1800004	ECHELLES+RESERVOIRS	01/01/2018	21/08/1997	5	1 753,16	1 753,16	0,00	0,00	0,00
AUT0004_1800005	INTERCONNEXION S I EAUX STJORY	01/01/2018	31/12/2002	60	259 817,70	119 454,00	3 693,00	0,00	136 670,70
AUT0004_1800006	RENFORCEMENT CH BUGUET+RESERVOIR	01/01/2018	31/12/2003	60	598 372,06	174 288,00	5 746,00	0,00	218 538,06
AUT0004_1800007	SOLDE INTERCONNEXION+RESERVOIR	01/01/2018	31/12/2005	60	70 001,98	27 481,00	1 037,00	0,00	41 483,98
AUT0004_1800008	SYSTEME ANTI-INTRUSION RESERV	01/01/2018	14/11/2006	7	2 299,19	2 299,19	0,00	0,00	0,00
AUT0004_1800009	POMPE DOSEUSE PROMINENT BT4A 1000 NPB 200 AA	01/01/2018	31/12/2011	1	453,20	453,20	0,00	0,00	0,00
AUT0004_1800010	POMPE DOSEUSE	01/01/2018	21/10/2011	15	720,60	631,00	43,00	0,00	46,60
AUT0004_1800011	SIDEA TELESURVEILLANCE	01/01/2018	31/12/2001	7	3 454,59	3 454,59	0,00	0,00	0,00
AUT0004_1800012	CLES RESERVOIRS EAU ROUTE DU TERME+RIE CASTELNAU	01/01/2018	16/10/2008	5	545,00	545,00	0,00	0,00	0,00
AUT0004_1800013	TELESURVEIL RESERVOIR LA BAYNE	01/01/2018	03/01/2005	7	4 382,27	4 382,27	0,00	0,00	0,00
Total par Service : CT02					741 799,75	334 741,41	10 519,00	0,00	396 539,34
Total par 217561 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU / 28175 AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS MATERIEL OUTILLAGE TECHNIQUES					741 799,75	334 741,41	10 519,00	0,00	396 539,34
Total par EAU					760 394,00	351 065,41	10 693,00	0,00	398 635,59
Total par SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT 31					760 394,00	351 065,41	10 693,00	0,00	398 635,59